

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

IV.1 - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT - SAGE

IV.1.2.1 - SAGE « Vallée de la Garonne » Action thématique « Déchets flottants »

DÉLIBÉRATION N° 24-04-503

Le vendredi 5 avril 2024 à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 23 mars 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Thierry SUAUD

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	NON	OUI	M. CAZAUBON	OUI	11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY	OUI	11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON			OUI			
Annick COUSIN	NON	NON		NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M. FABRE	OUI	9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC	OUI	10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN	OUI	9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Mme COUTURIER	OUI	8		
Totaux					133	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	133
Membres présents	7	Vote pour	133
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	8	Majorité absolue	67,5
Nombre de votants	13		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-04-503

- VU le SAGE « Vallée de la Garonne » approuvé le 21 juillet 2020 après enquête publique,
 VU le protocole d'accord avec la CLE pour porter la mise en œuvre du SAGE,
 VU le procès-verbal de la séance plénière de la CLE Garonne du 15 février 2024, notamment l'avis favorable sur sa feuille de route 2024,
 VU le débat d'orientations budgétaires en date du 6 mars 2024,
 VU le vote du budget primitif du budget principal du SMEAG en date du 5 avril 2024,
 VU le rapport du Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

AUTORISE la poursuite de l'animation « déchets flottants » et d'y affecter, en 2024, 0,155 ETP valorisé globalement à **9 219,05 €** (salaires chargés prévisionnels pour 2024), y compris frais indirects associés (20 %).

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

SAGE - Déchets flottants

	Animation		Frais de structure 20%	Prestations
	En ETP	En € TTC		
49 219	0,155	7 682,54	1 536,51	40 000,00

Financiers	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations		
CNPE Golfech		Forfait 10 k€		40 000		10 000	10 000	
Région Occitanie		30,00%		40 000		12 000	12 000	
AEAG	50,00%	30,00%	9 219	33 333	4 610	10 000	14 610	
Financement extérieur							36 610	74,38%
Autofinancement							12 610	25,62%
Coût total							49 219	100,00%

SOLLICITE, au titre de cette action, un financement auprès des différents financiers, conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette action, et notamment les demandes de subventions.

AUTORISE son président pour à formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

Le Secrétaire,



Fait à Agen, le 5 avril 2024
 Pour extrait conforme,

Le Président,
 Jean-Michel FABRE

